

Du changement dans la collecte de vos déchets



Tri-Action, votre syndicat de service public en charge de la collecte et du traitement de vos déchets change certaines modalités d'exercice de ses missions dès le 1er janvier.

▼ Contenu

Nouvelles consignes de tri

Désormais 100 % des emballages se trient et doivent donc être jetés dans le bac jaune. Cela permet ainsi de développer le recyclage à grande échelle des emballages non recyclés jusqu'alors.

Nouvelles modalités de collecte

Le calendrier devient plus simple puisque tous les quartiers de la ville sont désormais collectés le même jour. Vos ordures ménagères sont dorénavant collectées une fois par semaine pour les pavillons et les petits collectifs car la majorité de vos déchets sera maintenant jetée dans votre bac jaune, remplaçable par un bac plus grand dès janvier sur simple demande auprès du syndicat Tri-Action.

La collecte des encombrants se fait désormais sur rendez-vous pour les pavillons et petits collectifs pour améliorer significativement leur taux de valorisation.

Courant 2022, l'intégralité des bennes de collecte rouleront au gaz naturel, dit « GNV ». Ce carburant n'émet ni odeur, ni fumée et permettra à la fois de réduire les nuisances sonores et les émissions de particules fines.

- [Consultez le calendrier de collecte 2022](#)

Pour se tenir informé

Un numéro spécial du Tri-Actu, le journal d'information du syndicat, a été distribué par Tri-Action dans toutes les boîtes aux lettres fin novembre. Si vous ne l'avez pas reçu, il est disponible à l'accueil de la mairie et du syndicat Tri-Action. Une lettre d'information, un mémo-tri puis un calendrier actualisés ont également été distribués en décembre.

Le syndicat communique régulièrement sur son site internet syndicat-tri-action.fr et ses réseaux sociaux : [Facebook](#), [Instagram](#), [Twitter](#), [Youtube](#) et bientôt TikTok !

Informations

Courriel : contact@syndicat-tri-action.fr

Tél. : 01 34 18 30 18

syndicat-tri-action.fr

► Contact